



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Relations
avec les Collectivités
Territoriales**

AVIS AU PUBLIC
**Enquête publique préalable à la déclaration
d'utilité publique.**

**Projet de Bus à Haut Niveau de Service (Transport Est Ouest TEO)
3ème et dernier tronçon – sur les communes de Saint-Brieuc et de Ploufragan,
par Saint-Brieuc Armor Agglomération (SBAA)**

Par arrêté préfectoral du 05 juin 2023, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, de 33 jours est ouverte du **lundi 26 juin 2023 à 9h00**, heure d'ouverture de l'enquête, au **vendredi 28 juillet 2023 à 17h00**, heure de clôture de l'enquête, en mairies de Saint-Brieuc, siège de l'enquête, et de Ploufragan, à la demande du président de Saint-Brieuc Armor Agglomération (SBAA), 5 rue du 71ème RI, 22000 Saint-Brieuc, pour le projet de Bus à Haut Niveau de Service (Transport Est Ouest TEO) - 3ème tronçon, sur le territoire des communes de Saint-Brieuc et de Ploufragan.

Le dossier comporte une étude d'impact. La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a émis un avis sans observation sur le projet, le 28 avril 2023.

Mme Anne RAMEAU, ingénieur agronome en retraite, est désignée commissaire enquêteur.

Modalités de consultation du public :

- Le dossier complet, support papier et numérisé comprenant notamment l'étude d'impact, et l'avis de la MRAE, peut être consulté durant l'enquête publique en mairies de Saint-Brieuc et de Ploufragan aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

Mairie de Saint-Brieuc (Place du Général de Gaulle, CS 72364, 22000 Saint-Brieuc Cedex 1)
Ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le samedi de 9h00 à 12h00.

Mairie de Ploufragan (22 rue de la mairie, 22440 Ploufragan)
Ouverture du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30. Fermée le samedi.

Le dossier d'enquête sera également consultable :

- à partir du site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/teo-3eme-phase>, accessible en scannant le QR code ci-après:



- à partir du site Internet de la préfecture : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>
- à partir du site internet de SBAA : <https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh/comprendre-lagglomeration/les-grands-projets/transport-est-ouest-teo>
- sur un poste informatique mis à disposition pour la consultation du dossier numérisé en mairies de Saint-Brieuc et Ploufragan.

Le public peut formuler ses observations :

- soit sur les registres « papier » aux heures d'ouverture des mairies,
- soit par voie électronique à l'adresse suivante : teo-3eme-phase@mail.registre-numerique.fr
- soit en se rendant directement sur le registre électronique à partir du lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/teo-3eme-phase>
- soit les adresser par voie postale, à l'attention de Mme Anne RAMEAU, commissaire enquêtrice, à la mairie de Saint-Brieuc,

Ces contributions reçues par messagerie électronique seront accessibles et consultables sur le site Internet suivant : : <https://www.registre-numerique.fr/teo-3eme-phase>

Mme RAMEAU recevra le public les :

DATES	SAINT-BRIEUC Place du Général de Gaulle 22000 SAINT-BRIEUC	PLOUFRAGAN 22 rue de la mairie 22440 Ploufragan
lundi 26 juin 2023	de 9h00 à 12h00	
lundi 3 juillet 2023		de 14h00 à 17h00
mardi 11 juillet 2023	de 14h00 à 17h00	
mercredi 19 juillet 2023		de 14h00 à 17h00
vendredi 28 juillet 2023	de 14h00 à 17h00	

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de Madame Clémentine CHAPPARD, responsable du projet, à l'adresse électronique suivante : teo-infos@sbaa.fr

Dans un délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête, la commissaire enquêtrice établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies. Dans un document séparé, elle donnera ses conclusions motivées et personnelles sur l'utilité publique du projet.

Copie numérisée du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice sera adressée aux mairies de Saint-Brieuc et Ploufragan ainsi qu'au siège de Saint-Brieuc Armor Agglomération (SBAA), pour y être sans délai, tenue à la disposition du public, pendant un an. Ces documents seront également consultables à la préfecture, et sur son site <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

Le préfet des Côtes d'Armor est l'autorité compétente pour déclarer, ou non, d'utilité publique le projet de Bus à Haut Niveau de Service (Transport Est Ouest (TEO) sur la commune de Saint-Brieuc et de Ploufragan.